

LE RÉSEAU ROUTIER STRUCTURANT A L'HORIZON 2010

>> Le Plan d'Action Départemental : proximité et ouverture	>> 2
>> L'ouverture du Cantal : contexte	>> 3/4
>> La RD 120 : une priorité commune aux Conseils Généraux de la Corrèze et du Cantal	>> 5
>> La RD 120 : les projets du Conseil Général du Cantal	>> 6/8
>> Section Aurillac / Les Quatre Chemins	>> 6
>> Section Pont d'Orgon / Département de la Corrèze	>> 7
>> Carte circonstanciée du projet de programmation	>> 8
>> Les autres priorités départementales au niveau du réseau structurant	>> 9/11
>> RD 920 : déviation d'Arpajon-sur-Cère	>> 9
>> RD 922 : Aurillac / Mauriac	>> 9
>> RD 990 - 600 : Aurillac / Mur de Barrez	>> 10
>> Contournement de Saint-Flour	>> 10
>> Les investissements se poursuivent sur le réseau de 2 ^{ème} catégorie	>> 11
>> L'indispensable ouverture du Cantal par la RN 122	>> 12

Le Plan d'Action Départemental

PROXIMITÉ ET OUVERTURE

Le Plan d'Action Départemental s'articule autour de six objectifs prioritaires :

- ouvrir le département,
- développer les activités existantes et valoriser nos atouts,
- accueillir de nouvelles activités et de nouvelles populations,
- offrir des perspectives aux jeunes cantaliens,
- garantir la solidarité au sein de notre département,
- renforcer l'image du Cantal.

Ces orientations expriment notre vision du Cantal de demain, notre désir de la faire partager et de susciter l'adhésion à un projet porteur d'avenir.

Le Plan d'Action Départemental qui doit permettre de mettre en œuvre ce projet est organisé autour de deux idées fortes :

- réaffirmer et démontrer que l'Assemblée Départementale est au service de chacun au quotidien. A ce titre, le Conseil Général a un rôle de facilitateur dans le respect de ses orientations générales. Il convient d'affirmer une proximité et une action quotidienne en faveur de tous les cantaliens,
- œuvrer en plaçant toujours l'individu au centre des préoccupations du territoire et ainsi donner envie, mais aussi la possibilité de choisir le Cantal pour y construire un projet de vie. Il s'agit de conduire des actions concourant à l'ouverture du Cantal et à l'accueil de nouveaux cantaliens.

L'accueil et l'ouverture, s'ils constituent une impérieuse nécessité, sont avant tout l'expression du choix de la collectivité départementale.

L'Ouverture du Cantal

CONTEXTE

Le Conseil Général souhaite intensifier la modernisation du réseau routier départemental, dans le cadre d'une volonté forte d'aménagement du territoire et de désenclavement des principales communes et chefs-lieux de cantons, et **du raccordement aux autoroutes A89, A20, A75.**

Il convient à cet égard de souligner le contexte départemental particulièrement difficile d'enclavement et l'insuffisance de solutions de transports alternatives en dehors du réseau routier.

Les routes départementales jouent donc un rôle essentiel de liaison entre les différents bassins de vie et d'emploi et restent plus que jamais la seule réponse aux besoins croissants de mobilité (se traduisant d'ailleurs par une augmentation constante du trafic).

L'offre en matière d'équipements et l'amélioration des niveaux de services restent des enjeux fondamentaux et constituent le corollaire du développement économique, notamment du développement du tourisme et d'une économie de loisirs.

Si la modernisation de la RN 122, au-delà de la construction du nouveau tunnel du Lioran, constitue pour le Conseil Général une priorité absolue dans le cadre contractuel État / Région, plusieurs autres itinéraires figurant dans le réseau départemental ont été définis comme des axes stratégiques, sur lesquels l'aide du Conseil Régional est particulièrement sollicitée et attendue.

Il s'agit de :

- la RD 120 entre Aurillac et le département de la Corrèze,
- la RD 920 avec la déviation d'Arpajon-sur-Cère,
- la RD 922 avec la déviation des Quatre Chemins et la réalisation de voies montantes (à l'instar de la côte de Vendes),
- les RD 990 et 600 entre Aurillac et Mur de Barrez,
- le contournement de Saint-Flour.

Dans les quatre années à venir, ce sont 53,5 M€ de travaux qui vont être engagés pour concrétiser cet ambitieux programme.

Dans ce cadre d'investissements, 22 M€ de subventions (dont 4,6 M€ sont d'ores et déjà acquis) ont été officiellement demandés au Conseil Régional d'Auvergne, afin qu'il accompagne concrètement et efficacement l'ouverture du Cantal dans des délais jugés raisonnables.

Pour mémoire, le budget annuel relatif à la voirie départementale représente plus de 41 millions d'euros, dont 20 millions d'euros en investissements pour les principaux chantiers d'ouverture vers l'extérieur.

La RD 120 : une priorité commune aux Conseils Généraux du Cantal et de la Corrèze

Donnant accès à l'A 20 et à l'A 89 ouest, la RD 120 (Aurillac / Argentat / Tulle) est une priorité commune aux Conseils Généraux du Cantal et de la Corrèze et fait actuellement l'objet d'études approfondies destinées à fluidifier son trafic dans les toutes prochaines années.

Ainsi, lors d'une réunion de travail commune en début d'année, les Conseils Généraux du Cantal et de la Corrèze avaient eu l'occasion de faire un large point sur l'aménagement de la RD 120 (récemment transférée aux Départements).

A cette occasion, le Conseil Général de la Corrèze avait fait connaître ses projets. Il s'agit dans un premier temps de créer des voies pour les véhicules lents dans la côte des Jordes à la sortie de Tulle :

- un créneau de 1,4 kilomètre dans le sens Corrèze / Cantal à la sortie de Laguenne,
- un créneau de 2,3 kilomètres dans le sens Cantal / Corrèze avec une séparation physique des sens de circulation.

Enfin, un créneau de dépassement dans la plaine de Forges (sens Tulle / Argentat) compléterait cette première tranche d'investissements d'environ 10 M€ si le plan de financement est accepté par l'ensemble des partenaires potentiels.

Ces travaux pourraient se dérouler au cours des années 2008 et 2009.

RD 120 : les projets du Conseil Général du Cantal

Le Conseil Général du Cantal a, dans la perspective de la décentralisation, inscrit l'ex RN 120 comme une priorité de son schéma routier structurant.

Dans cet esprit, plusieurs opérations importantes - outre la mise à 2 x 2 voies de la section Aurillac / Les Quatre Chemins en cours d'aménagement - sont d'ores et déjà programmées.

>> Section Aurillac / Les Quatre Chemins

Depuis début juin, dans le cadre du Contrat de Plan État / Région 2000 - 2006 et sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, les travaux de mise à 2 x 2 voies de la section Aurillac / Les Quatre Chemins (2,5 kilomètres) ont débuté et symbolisent cette volonté d'ouverture en direction de la Corrèze.

Ceux-ci se poursuivront jusqu'au premier semestre 2007, intégrant l'aménagement d'un giratoire à Lascanau.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à près de 4,4 millions d'euros (avec la participation financière de l'État, du Conseil Régional d'Auvergne et de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac). A noter l'effort particulier consenti par le Conseil Général du Cantal lors de la dernière réévaluation de ce projet, avant qu'il ne passe sous maîtrise d'ouvrage départementale.



>> Section Pont d'Orgon / Département de la Corrèze

Sur la section Pont d'Orgon / Département de la Corrèze, les années 2006 à 2008 seront consacrées aux études, procédures et acquisitions foncières dans la perspective de pouvoir engager les premiers travaux fin 2008 - début 2009 (pour un montant global estimatif de 19 M€).

Trois tranches font d'ores et déjà l'objet d'une programmation :

- **Déviation de Pont d'Orgon**

Etudes et procédures :	2006 / 2008,
Acquisitions foncières :	2008,
Travaux :	2009 / 2010,
Montant estimatif :	9,6 M€.

- **Cavaroque / Montvert**

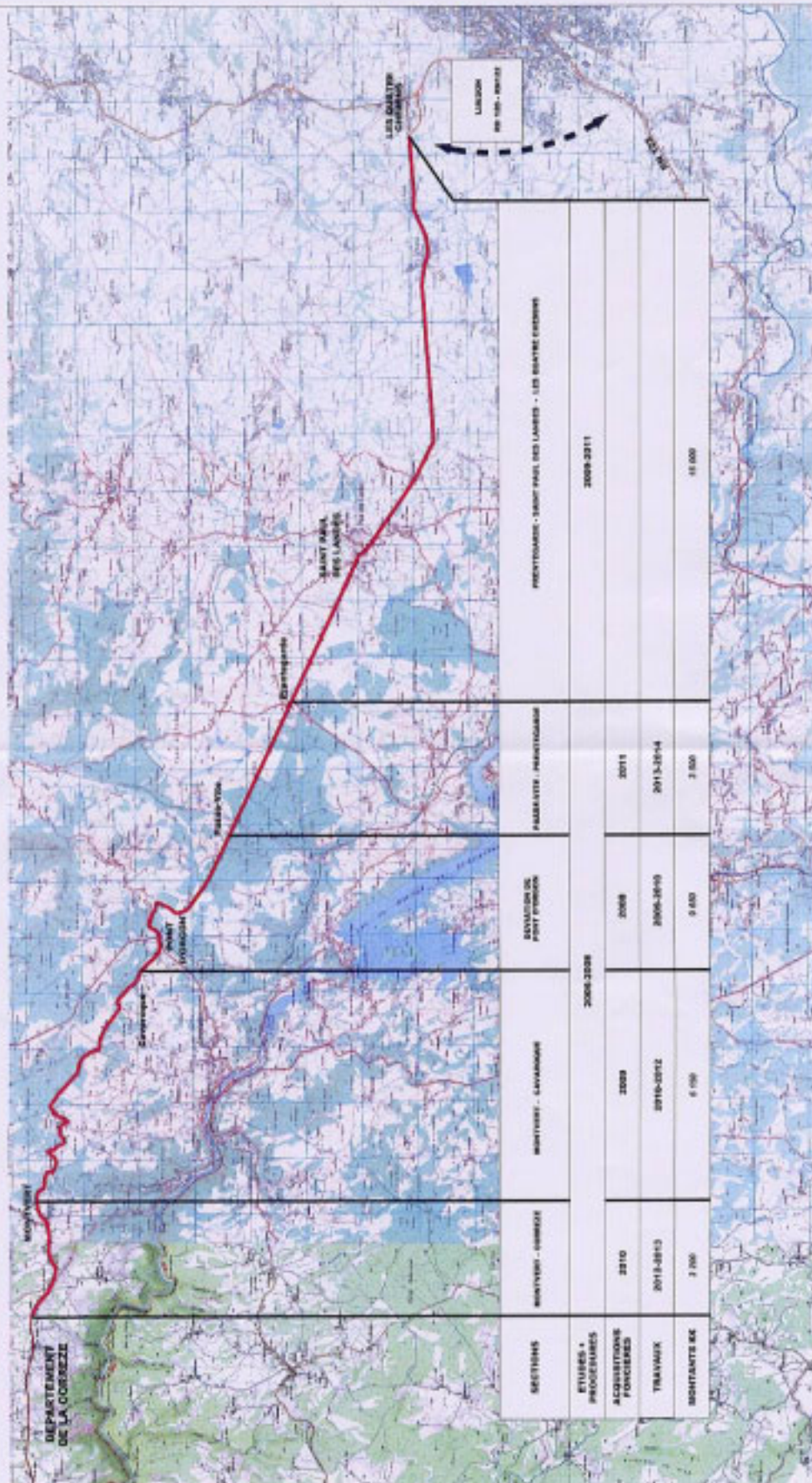
Etudes et procédures :	2006 / 2008,
Acquisitions foncières :	2009,
Travaux :	2010 / 2012,
Montant estimatif :	6,1 M€.

- **Montvert / Département de la Corrèze**

Etudes et procédures :	2006 / 2008,
Acquisitions foncières :	2010,
Travaux :	2012 / 2013,
Montant estimatif :	3,2 M€.

POINT PRESSE DU 18-09-2006

RD 120 : AURILLAC - CORREZE PROJET DE PROGRAMMATION



Les autres priorités départementales au niveau du réseau structurant

>> RD 920 : déviation d'Arpajon-sur-Cère

Acquisitions foncières : 2006 / 2007,
Travaux : 2007 / 2008,
Montant estimatif : 6,6 M€.

>> RD 922 : Aurillac / Mauriac

- **Déviations des Quatre Chemins** : poursuite et achèvement de la réalisation en 2007 et 2008.
- **Création d'une troisième voie pour véhicules lents dans la côte de Saint-Cernin** :

Etudes et procédures : 2006 / 2007,
Acquisitions foncières : 2007,
Travaux : 2008 / 2009.
Montant estimatif : 2,75 M€.

- **Aménagement de la traverse de Saint Martin Valmeroux** : les travaux sont en cours de réalisation (montant estimatif : 0,55 M€),
- **Création d'une troisième voie dans la côte de Boissières / La Besseyre** :

Etudes et procédures : 2007 / 2008,
Acquisitions foncières : 2009,
Travaux : 2010 / 2011,
Montant estimatif : 2 M€.

>> RD 990 - 600 : Aurillac / Mur de Barrez

La RD 990 est une liaison stratégique pour le développement des cantons de Vic-sur-Cère et de Pierrefort (la RD 990 jusqu'à Raulhac et la RD 600 qui complète la liaison jusqu'au département de l'Aveyron, soit au total une longueur de 29 kilomètres).

Cet itinéraire a bénéficié d'un niveau élevé d'aménagement ces dernières années (depuis 1997, 14,6 millions d'euros ont été investis) et d'un engagement financier significatif du Conseil Régional d'Auvergne.

Deux nouvelles sections sont actuellement en cours d'aménagement : Roquetorte / Louradou et Pont du Goul / Raulhac pour un montant global de 2,6 millions d'euros.

Lorsque celles-ci seront achevées, il restera à réaliser sur la RD 990 :

- la section Louradou / Vézac (études et procédures : 2006 / 2007 ; acquisitions foncières : 2007 ; travaux : 2007 / 2008 ; montant estimatif : 0,3 M€),
- la modernisation du Pont du Goul (études : 2006 / 2007 ; travaux : 2007 ; montant estimatif : 0,3 M€),
- et enfin, la traverse de Raulhac (études : 2007 ; travaux : 2007 / 2008 ; montant estimatif : 0,2 M€).

S'agissant de la RD 600, il conviendra de traiter la section Combourieu / Département de l'Aveyron (études et procédures : 2006 / 2007 ; acquisitions foncières : 2006 / 2007 ; travaux : 2007 / 2008 ; montant estimatif : 2,05 M€).

L'objectif du Conseil Général est de « boucler » l'aménagement de l'itinéraire en 2007, soit en dix ans et au plus tard en 2008 pour les chaussées définitives.

>> Contournement de Saint Flour

Concernant la déviation de Saint-Flour, l'achèvement des procédures destinées à libérer les emprises foncières est prévu en 2007, permettant ainsi d'engager les premiers travaux.

Acquisitions foncières :	2007,
Travaux :	2007 / 2010,
Montant estimatif :	15,3 M€.

>> Les investissements se poursuivent sur le réseau de deuxième catégorie

Au-delà de l'effort particulier engagé pour la modernisation du réseau de première catégorie dit « réseau structurant », le Conseil Général poursuit ses investissements sur le réseau de deuxième catégorie d'intérêt départemental et touristique indispensables au maillage de l'ensemble du territoire et à l'action engagée pour la modernisation et l'amélioration de la sécurité, notamment :

- en traverses d'agglomération, dans le cadre des aménagements sous maîtrise d'ouvrage communale,
- hors traverses, dans le cadre de la création des nouvelles zones d'activités à l'initiative des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

L'indispensable ouverture du Cantal par la RN 122

La RN 122 constitue une priorité en matière d'ouverture de notre département.

En 2005, le Conseil Général et les Parlementaires cantaliens sont parvenus à obtenir de l'Etat la relance d'un Avant Projet Sommaire d'Itinéraire (APSI) sur la RN 122, dont l'objectif est de permettre à terme la réalisation d'une véritable liaison nationale entre l'A75 et l'A20.

Cet APSI doit déboucher d'ici la fin de l'année sur la « livraison » d'un document technique synthétisant et hiérarchisant les principales opérations d'aménagement de nature à réduire de façon substantielle les temps de raccordement aux différentes autoroutes à partir notamment du bassin aurillacois.

Bien entendu, cet APSI n'est pas une fin en soi, même s'il constitue une première avancée non négligeable que le Cantal attendait depuis longtemps. Il devra être impérativement suivi d'effets et d'une programmation financière précise qui permette d'obtenir, dans un délai acceptable, de premières avancées significatives (contournements de bourgs, créneaux de dépassement...).

C'est tout l'enjeu de ces prochains mois... Le Cantal ne pourrait se satisfaire d'une situation d'attente qui le fragiliserait inéluctablement !

Alors même que les délais de raccordement aux principaux axes sont stratégiques notamment dans le cadre d'une offre territoriale à destination d'investisseurs potentiels, il s'agit également d'une question de continuité territoriale ; aucune autre alternative satisfaisante ne s'offrant au Cantal pour rejoindre les grandes agglomérations interrégionales.

L'Etat devra apporter une réponse qui soit à la hauteur de cet enjeu majeur d'aménagement du territoire. Celle-ci vise à replacer le Cantal dans une situation d'équité face à d'autres territoires ayant bénéficié ces dernières années d'un traitement plus favorable, qui a depuis contribué à leur revitalisation.